

TARIFS ANNUELS 2023/2024

EXTERNAT	4ème		3ème		CAP SAPVER 1ère année			CAP SAPVER 2ème année			2nde Bac Pro	1ère Bac Pro	Terminale Bac Pro
CONTRIBUTION	693,00 €		693,00 €		793,00 €			793,00 €			814,00 €	826,00 €	826,00 €

DEMI-PENSION	4ème		3ème		CAP SAPVER 1ère année			CAP SAPVER 2ème année			2nde Bac Pro	1ère Bac Pro	Terminale Bac Pro
CONTRIBUTION	693,00 €		693,00 €		793,00 €			793,00 €			814,00 €	826,00 €	826,00 €
REPAS MIDI*	761,60 € 4 repas	952,00 € 5 repas	642,60 € 4 repas	803,25 € 5 repas	714,00 € 4 repas	892,50 € 5 repas	612,85 € 4 repas	767,55 € 5 repas	892,50 € 5 repas	737,80 € 5 repas	737,80 € 5 repas	737,80 € 5 repas	
TOTAL	1 454,60 €	1 645,00 €	1 335,60 €	1 496,25 €	1 507,00 €	1 685,50 €	1 405,85 €	1 560,55 €	1 706,50 €	1 563,80 €	1 563,80 €	1 563,80 €	

INTERNAT	4ème		3ème		CAP SAPVER 1ère année			CAP SAPVER 2ème année			2nde Bac Pro	1ère Bac Pro	Terminale Bac Pro		
CONTRIBUTION	693,00 €		693,00 €		793,00 €			793,00 €			814,00 €	826,00 €	826,00 €		
REPAS MIDI*	761,60 € 4 repas	952,00 € 5 repas	642,60 € 4 repas	803,25 € 5 repas	714,00 € 4 repas	892,50 € 5 repas	612,85 € 4 repas	767,55 € 5 repas	892,50 € 5 repas	737,80 € 5 repas	737,80 € 5 repas	737,80 € 5 repas			
INTERNAT*	1 133,35 € 3 nuitées	1 133,35 € 3 nuitées	1 515,11 € 4 nuitées	954,40 € 3 nuitées	954,40 € 3 nuitées	1 276,51 € 4 nuitées	1 061,77 € 3 nuitées	1 061,77 € 3 nuitées	1 419,67 € 4 nuitées	918,61 € 3 nuitées	918,61 € 3 nuitées	1 228,79 € 4 nuitées	1 419,67 € 4 nuitées	1 181,07 € 4 nuitées	1 181,07 € 4 nuitées
TOTAL	2 587,95 €	2 778,35 €	3 160,11 €	2 290,00 €	2 450,65 €	2 772,76 €	2 568,77 €	2 747,27 €	3 105,17 €	2 324,46 €	2 479,16 €	2 789,34 €	3 126,17 €	2 744,87 €	2 744,87 €

* Les tarifs sont différents selon les classes car ils tiennent compte du nombre de semaines et jours d'absence pour stages.

La facturation annuelle sera établie en fin septembre (estimation des bourses déduite) puis une régularisation avec les notifications de bourses sera émise en décembre. L'achat des Photos de Classe sera facturé en décembre.

La contribution : participation pour prise en charge des frais non subventionnés par l'état,

- Elle ne peut faire l'objet d'aucune réduction pour absence.
- Tout mois commencé est entièrement dû.
- Les réductions accordées sont :
 - o - 90 € pour tout enfant de personnel de l'enseignement catholique (attestation à fournir à la rentrée).
 - o - 10 % de réduction sur la contribution à compter du 2^{ème} enfant scolarisé.

Les frais de restauration :

- Le forfait annuel de la demi-pension tient compte des jours fériés, des journées pédagogiques, des stages.
- Remboursement des repas dans le cas d'une absence justifiée par un certificat médical d'au moins 2 semaines consécutives.

* Repas pris à l'unité : **6,17 €**

Les frais d'hébergement :

- Le forfait annuel de la pension tient compte des jours fériés, des journées pédagogiques, des stages.
- **Aucun remboursement** en cas d'absence (chambre individuelle et privée)

Le choix du régime se fait pour l'année entière. Pour motif exceptionnel : Il est possible de changer de statut ou de jour de restauration pour le trimestre par courrier adressé à la vie scolaire. (Une facture de régularisation sera émise dans le mois suivant)

Tout départ de l'établissement en cours d'année devra être justifié par courrier auprès de la Direction et fera l'objet d'une facture de régularisation. **La date de réception de ce courrier fera acte de l'arrêt de facturation.**